



Caen, le 7 novembre 2022

CHRISTINE GAVINI

Affaire suivie par :

Geneviève SAINT-HUILE

DRAIO

Mél : draio@ac-normandie.fr

Rectrice de la région académique Normandie

Rectrice de l'académie de Normandie

Chancelière des universités

Rectorat de la région académique

Normandie

168, rue Caponière

14061 Caen cedex

A

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Mesdames et messieurs les IA-IPR

Mesdames et messieurs les IEN ET EG IO

Mesdames et messieurs les directeurs et directrices de CIO

s/c de Mesdames et messieurs les IA-DASEN de l'académie de
Normandie

Objet : Politique académique d'orientation – Années 2022 -2025

La politique nationale place l'orientation au cœur des réformes en cours et l'envisage comme un enjeu majeur directement lié à l'objectif de réussite et d'insertion sociale et professionnelle que l'Etat poursuit pour chaque jeune.

L'accompagnement à l'orientation est une démarche collaborative et partenariale impliquant la mobilisation de tous les acteurs concernés. En particulier, le dialogue avec les familles est à renforcer dans une démarche de coéducation.

Deux priorités se dégagent cette année en matière d'orientation des élèves :

- La définition d'une stratégie pour chaque établissement à partir d'un diagnostic des parcours d'orientation de ses élèves à chacun des paliers (taux d'orientation vers la voie professionnelle et notamment vers le CAP, vers la voie technologique et les choix opérés vers l'enseignement supérieur) ;
- La poursuite et l'amélioration de la construction des Cordées de la réussite, levier majeur de l'ambition scolaire dans l'académie.

Les résultats de l'académie en termes d'ambition scolaire, que la DRAIO a présentés lors des réunions de rentrée, incitent à renforcer le travail engagé par tous les établissements et par l'ensemble des services académiques et départementaux.

L'académie de Normandie fait le choix de placer au cœur de sa politique éducative en matière d'accompagnement à l'orientation le dispositif des Cordées de la réussite. En effet, ce dispositif est un levier pour soutenir l'ambition. Pour l'académie, les objectifs à atteindre pour les établissements encordés sont 100% des établissements des zones rurales isolées, des lycées professionnels et des collèges relevant de l'éducation prioritaire.

Le renforcement de l'accompagnement à l'orientation est un défi que nous devons relever ensemble afin d'accompagner chaque jeune de Normandie vers un avenir serein.



Principes généraux de la politique d'orientation

1. Créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une orientation éducative, progressive et ambitieuse

Une approche éducative de l'orientation permet à chaque élève de développer tout au long de sa scolarité les compétences à s'orienter et lui donne des repères pour construire progressivement son parcours de formation.

Des actions spécifiques sont mises en œuvre au sein des établissements dans le cadre des heures dédiées. S'y ajoutent des temps forts tels que : les semaines de l'orientation, des journées de découverte des métiers et des formations, le printemps de l'orientation, des périodes d'observation en milieu professionnel et d'immersion dans l'enseignement supérieur, les forums et journées portes ouvertes des établissements.

Dès cette année, la « découverte des métiers » pourra être proposée en classe de 5^{ème} pour les collèges volontaires. Cette demi-journée Avenir se poursuivra tout au long du cycle 4 et se déclinera autour de temps formels et identifiés à l'emploi du temps.

2. Sécuriser les parcours en facilitant la transition collège – lycée

Au palier 3^{ème}, l'académie de Normandie recense depuis plusieurs années des décisions d'orientation vers la 2^{nde} GT inférieures de 4 points comparativement aux décisions nationales, -5 points au niveau des demandes des familles.

Pour toutes les voies envisagées, la classe de 2^{nde} reste un palier sensible pour les élèves de 3^{ème} qui sont inégalement préparés aux attentes et spécificités du lycée.

Tous les leviers doivent donc être activés pour améliorer cette transition et ainsi mieux accueillir les collégiens et les accompagner au lycée par le biais de réponses éducatives, tels que l'accompagnement personnalisé en 2^{nde} ou la période spécifique d'accueil et d'intégration en lycée professionnel.

3. Améliorer l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur

L'objectif est de créer les conditions d'une meilleure réussite des lycéens dans l'enseignement supérieur.

Il s'agit de favoriser la diversification de leurs choix de parcours d'orientation en assurant notamment une admission renforcée des bacheliers professionnels en BTS et des bacheliers technologiques en BUT, et en préparant les futurs bacheliers à l'entrée à l'université.

Pour soutenir cette ambition, les liaisons entre les lycées et les établissements du supérieur sont déployées au travers d'actions concertées de territoires qui favorisent les échanges pédagogiques et permettent aux lycéens de mieux appréhender les contenus, les attendus et les débouchés des formations envisagées.

On veillera à renforcer les choix d'orientation des élèves vers les CPGE : les lycéens et lycéennes de Normandie ne sont que 22% à demander cette formation à l'issue du baccalauréat, soit 13 points de moins que sur l'ensemble du territoire national.

4. Valoriser la diversité des parcours pour la réussite de chacun

Une voie générale diversifiée

Il convient de poursuivre les efforts engagés par les équipes pédagogiques et les personnels d'orientation pour diversifier le choix des enseignements de spécialité et des parcours vers l'enseignement supérieur.

Une voie technologique confortée

L'intérêt pour la voie technologique reste mesuré. Les décisions d'orientation vers les séries technologiques représentent 29% des décisions d'orientation post 2^{nde}. Néanmoins, ce taux profite essentiellement à l'orientation vers la filière STMG (15,6% des décisions d'orientation).

Pour pallier cette situation, des actions d'information et de découverte de l'ensemble des séries technologiques sont à proposer aux collégiens et aux lycéens à l'échelle du territoire notamment lors des temps dédiés à l'orientation. Une mobilisation autour des séries STL et STI2D, porteuses de débouchés et d'insertion en région Normandie, est à renforcer.



Une voie professionnelle ambitieuse

En Normandie, les familles sollicitent la voie professionnelle massivement à l'issue du collège, comparativement au national, et notamment l'orientation vers les CAP (+3 points). Afin de diversifier les choix en voie professionnelle, une information sur les spécialités de bacs professionnels organisées en familles de métiers est à poursuivre.

Le module de préparation à la poursuite d'études en Terminale professionnelle est l'occasion d'encourager les lycéens à poursuivre en STS et ainsi sécuriser leur réussite.

Un accompagnement des parcours par la voie de l'apprentissage

En Normandie, près de 3 élèves sur 10, s'orientant vers la voie professionnelle, souhaitent poursuivre leurs parcours de formation par le biais de l'apprentissage, plaçant alors l'académie de Normandie comme la 1^{ère} académie au niveau national.

La mixité des parcours au lycée professionnel, dans la recherche d'une plus grande complémentarité entre la voie scolaire et l'apprentissage permet de sécuriser le passage d'une voie à l'autre sans créer de rupture dans le parcours de formation du jeune, luttant ainsi contre le décrochage scolaire.

5. Favoriser la découverte du monde économique et professionnel

Afin d'éviter une orientation « subie », il est nécessaire de renforcer l'information sur les métiers par le biais d'un éclairage plus approfondi sur les débouchés et les conditions d'insertion, associé à un travail sur les représentations.

Pour coordonner les actions pédagogiques relatives au monde économique et professionnel, une cellule régionale académique orientation et relation école-entreprise est instaurée. Sous le co-pilotage de la DRAIO et du DRFPIC, cette cellule assure la consolidation des liaisons entre les réseaux pour une réponse aux besoins des territoires et un soutien de proximité aux EPLE. Elle s'appuiera notamment sur l'expérience des Campus de métiers et des qualifications

La Région est chargée d'apporter l'information sur les métiers et les formations. Les actions développées par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers doivent répondre aux besoins des élèves et s'intégrer de façon concertée au plan d'orientation de l'établissement.

L'Onisep propose une offre de services numériques et imprimés pour mieux appréhender la découverte des métiers : ressources en ligne et collections à destination des élèves et de leurs familles, ressources pédagogiques à destination des équipes éducatives.

6. Encourager la mobilité

Le manque de mobilité provoque chez une partie des jeunes une tendance à privilégier la proximité géographique dans leurs choix d'orientation, parfois au détriment de parcours plus conformes à leur motivation. Une plus large information sur la scolarisation en internat devrait faciliter l'accompagnement à la mobilité, axe majeur de la politique académique. Une meilleure connaissance des aides financières vise à lever ces freins à la mobilité très fortement corrélés aux déterminismes, genrés et territoriaux.

7. Rendre l'école pleinement inclusive

L'objectif est de renforcer l'accompagnement à l'orientation en l'adaptant à la diversité des élèves et à leur profil. Une grande attention doit donc être portée aux parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers et tout particulièrement ceux qui relèvent du champ médical et du handicap. Une vigilance accrue de l'orientation vers les CAP devra être apportée afin de conserver la mixité des profils des élèves.

8. Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons

L'égalité entre les filles et les garçons est un enjeu majeur tant au niveau individuel (épanouissement, liberté de choix, valeurs, ...) que sur le plan socio-économique. Des leviers d'actions visent à permettre aux adolescents et aux adolescentes de se projeter dans une plus grande variété de possibles, de gagner en confiance et ainsi de se sentir capables de réussir quels que soient les formations, les métiers et les carrières envisagés. L'engagement dans le dispositif des Cordées ou le label Egalité permet de concourir à cet objectif.



9. Encourager la persévérance et lutter contre le décrochage scolaire

La politique académique s'inscrit dans la volonté nationale d'offrir à chaque jeune un parcours ambitieux et sécurisé lui garantissant l'accès à la qualification et à la formation. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel d'assurer à chaque élève la continuité de son parcours de formation jusqu'à l'obtention du diplôme préparé. La mobilisation de toute la communauté éducative doit permettre à la fois de favoriser la persévérance et de proposer à chaque jeune en situation de décrochage une solution personnalisée.

Dès cette année, dans l'ensemble de l'académie, les réseaux FoQualE développeront des actions au plus près des besoins des jeunes de leur territoire.

Mise en œuvre de la politique d'orientation

1. Le PPO

Cette politique d'orientation permettant de favoriser le choix de parcours de formation ambitieux se doit d'être envisagée dans une conception pluriannuelle au plus près des territoires. Chaque établissement définit ses axes prioritaires, formalise une stratégie et un plan d'actions, pour accompagner le parcours d'orientation de chaque élève, tout au long de sa scolarité. Cette réflexion est formalisée par un **Plan Pluriannuel d'Orientation** (PPO).

J'ai souhaité que chaque établissement de l'Académie de Normandie construise un Plan Pluriannuel d'Orientation qui engage et fédère tous les acteurs, dans une volonté de lisibilité et de cohérence. Ce plan implique également les familles dans une démarche co-éducative. Il est en interaction avec le contrat d'objectifs et le projet établissement et avec le processus d'évaluation de l'établissement.

Il s'articule autour de trois axes pédagogiques, déclinés dans le cadre des heures dédiées à l'orientation :

- Élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle,
- Découvrir le monde économique et professionnel et les métiers,
- Découvrir les différentes voies de formation.

Un guide d'accompagnement à l'élaboration et à la mise œuvre est proposé pour le collège, le LP et le LGT. Il permet d'établir un diagnostic et de formaliser le plan spécifique de votre établissement.

Je vous demande de transmettre votre PPO via l'adresse dédiée : draio-ppo@ac-normandie.fr au plus tard **pour le 30 mars 2023**.

Les corps d'inspection accompagneront les enseignants dans la prise en compte de l'accompagnement à l'orientation au cœur de la classe et au sein de leur discipline. J'ai sollicité les inspecteurs référents de chaque établissement et les IEN IO, en lien avec les directeurs de CIO et les Psychologues de l'Education nationale, pour être vos interlocuteurs privilégiés dans cette mise en œuvre.

Vous pourrez vous appuyer sur l'offre de ressources riches et complètes de l'ONISEP. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe « découverte du monde économique professionnel et des métiers » du PPO, vous pourrez solliciter les compétences de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers.

Des actions de formation relatives à l'accompagnement à l'orientation sont également proposées au Plan Régional Académique de Formation afin de faciliter la mise en œuvre du PPO et des temps dédiés à l'orientation.



2. Les Cordées de la réussite

Je vous invite à poursuivre la mise en œuvre des Cordées de la réussite, dispositif structurant du Plan Pluriannuel d'Orientation.

En 2021-2022, seuls 75% des collèges REP, REP+, ruraux ou isolés et seuls 20% des lycées professionnels étaient engagés dans ce dispositif.

Afin d'atteindre les objectifs académiques, un repérage systématique des élèves encordés scolarisés en 3^{ème} en 2021-2022 et affectés en lycées professionnels à la rentrée 2022 est nécessaire. De manière conjointe, la DRAIO, les corps d'inspection et les DSDEN proposeront un accompagnement de ces lycées professionnels pour l'élaboration de parcours d'encordement adaptés aux besoins des bénéficiaires et adossés aux objectifs des établissements. Les données sont mises à disposition des corps d'inspection (inspecteurs référents d'établissement) et des DSDEN en vue du suivi et de l'accompagnement des projets pédagogiques des cordées en établissement scolaire.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et celui de vos équipes et je vous en remercie vivement.

signé

Christine GAVINI